

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile moteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Procédure de classification H318/H319: Par analogie

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés à ramification méthylique, mono-C20-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 2 de 15

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			30 - < 60 %
	276-738-4	649-483-00-5	01-2119474889-13	
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc			1 - < 2,5 %
	272-238-5		01-2119657973-23	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H318 H411			
125643-61-0	masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle			1 - < 2,5 %
	406-040-9	607-530-00-7	01-0000015551-76	
	Aquatic Chronic 4; H413			
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50			1 - < 2,5 %
	701-251-5		01-2119524004-56	
	Aquatic Chronic 4; H413			
722503-68-6	Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés à ramification méthylque, mono-C20-24, sels de calcium			0,3 - < 1 %
	682-816-2			
	Skin Sens. 1B; H317			
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié			< 0,1 %
	310-154-3	604-092-00-9	01-2119513207-49	
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360F H314 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
72623-87-1	276-738-4	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	30 - < 60 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
68784-31-6	272-238-5	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3400 mg/kg	
68784-26-9	701-251-5	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50	1 - < 2,5 %
		dermique: DL50 = > 15000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
121158-58-5	310-154-3	dodécylphénol, ramifié	< 0,1 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 3 de 15

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂),
Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 4 de 15

bouches de canalisations. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile moteur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
-	Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 5 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée (Note L)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,93 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	496,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10,42 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	198,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,21 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	29 mg/kg p.c./jour
125643-61-0	masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,67 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,62 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,93 mg/kg p.c./jour
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	133,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	80 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,87 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,067 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 6 de 15

Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	44,18 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	166 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,79 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	13,26 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,075 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	1,26 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc	
Eau douce		0,004 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,044 mg/l
Eau de mer		0,0046 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,07 mg/kg
Sédiment marin		0,007 mg/kg
Intoxication secondaire		8,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,8 mg/l
Sol		0,055 mg/kg
125643-61-0	masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	
Eau douce		0,018 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,018 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		2 mg/kg
Sédiment marin		0,2 mg/kg
Intoxication secondaire		41,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		10 mg/kg
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50	
Eau douce		0,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		5 mg/l
Eau de mer		0,05 mg/l
Sédiment d'eau douce		1650 mg/kg
Sédiment marin		165 mg/kg
Intoxication secondaire		11,11 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1340 mg/kg
121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	
Eau douce		0,000074 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00037 mg/l
Eau de mer		0,000007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,226 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Intoxication secondaire		4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,118 mg/kg

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 8 de 15

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	Difficilement combustible.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>210 °C DIN EN ISO 2592
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	~ 94,5 mm²/s ASTM D 7042
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 9 de 15

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 15 °C):	~ 0,863 g/cm³ ASTM D 7042
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: ~ -30 °C DIN EN ISO 3016

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	ECHA	OECD Guideline 402
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc				
	orale	DL50 mg/kg 3400	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	ECHA	OECD Guideline 402
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 15000	Lapin	ECHA	OCDE 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Procédure de classification H318/H319: Par analogie

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés à ramification méthylique, mono-C20-24, sels de calcium.

Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 11 de 15

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72623-87-1	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base - non spécifiée (Note L)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 1000 mg/l	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 4,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 410 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 75 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,4 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50			
	OCDE 301B	13,4 %	28	REACH Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68784-31-6	Acide phosphorodithioïque, esters mixtes d'O, O-bis (sec-Bu et 1,3-diméthylbutyle), sels de zinc	ca. 4
125643-61-0	masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	15100000
68784-26-9	Phénol, produits de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10 à C15 (riches en C12) dérivés de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de calcium, surbasés, sulfurés, y compris les distillats (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, déparaffinés au solvant ou déparaffinés catalytiques, paraffinique lourd C15-C50	ca. 9,3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: dodécylphénol, ramifié.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 12 de 15

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 13 de 15

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
dodécylphénol, ramifié

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC TRUCKSTAR SAE 10W-40 HC-M

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 20233-998-00

Page 15 de 15

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés à ramification méthylque, mono-C20-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)